Formation juridique

ADMYS
AVOCATS

Les nouveaux CCAG
décryptage et pratique

Une journée en visioconférence

Dates ouvertes :

25 mai - 11 juin - 5 juillet

MATIN

ADMYS AVOCATS

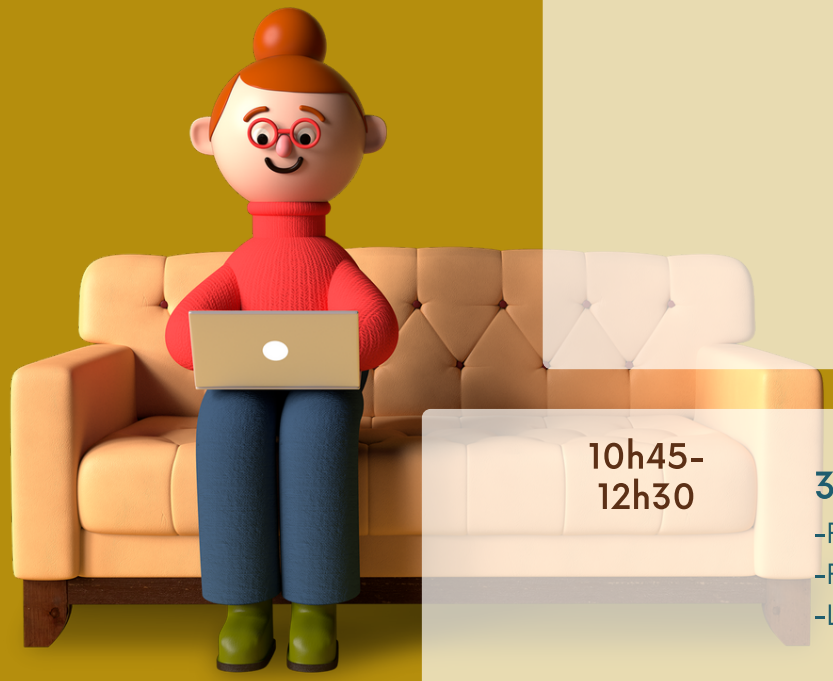

9h- 10h30

1.Nouveaux CCAG : optimiser les relations contractuelles

-Les objectifs affirmés des nouveaux CCAG
-Le rééquilibrage des relations contractuelles par un document « autoporté »
-Le casse-tête de l'entrée en vigueur et de la période transitoire
-L'articulation générale des CCAG pour une meilleure lisibilité

2. L'actualisation de documents devenus obsolètes

-La modernisation des échanges par la dématérialisation
-La « contractualisation » du RGPD pour une meilleure protection des données personnelles
-L'extension des clauses de propriété intellectuelle à tous les CCAG

10h45- 12h30

3. La mobilisation des CCAG comme outil de politique publique

-Pour un achat public responsable : développement durable et insertion sociale
-Renforcer l'effet « levier » de la commande publique par le jeu de l'avance
-Les clauses incitatives pour récompenser la performance des entreprises

4. Un rééquilibrage des relations contractuelles...qui prête à discussion

-Le plafonnement des pénalités
-La généralisation du contradictoire en cas de sanction
-La clarification des modalités et des délais de contestation

APRES MIDI

ADMYS AVOCATS

14h - 15h30

5. Le toilettage bienvenu des CCAG FCS, TIC, PI et MI
- La prise en compte renforcé du devoir de conseil
- La protection de la confidentialité des données et la sécurité informatique
- Le renforcement des droits du maitre d'ouvrage sur les données nécessaires au service

6. La nouvelle mouture du CCAG-Travaux orientée vers la clarification et la simplification
- Les nouvelles règles du jeu des ordres de service
- Suspendre ou ajourner son marché
- Une meilleure transparence sur les assurances
- Les divers ajustements pour sécuriser l'exécution du contrat

15h30 - 17h

7. Maîtriser le CCAG MOE : un nouvel outil attendu et incontournable

- L'autonomisation de la maîtrise d'œuvre par rapport au CCAG-PI
- L'adaptation des notions à la spécificité de la maitrise d'oeuvre
- L'intégration de la propriété intellectuelle propre aux maîtres d'œuvre
- Un règlement financier inspiré du CCAG-Travaux (décompte)
- De nouvelles garanties face au défaut de paiement

8. Echanges et Conclusions

≡ INSCRIPTION

Rien de plus simple !

Envoyez un courriel à
af@admys-avocats.com

Nous vous adresserons une demande de confirmation et votre lien de connexion

≡ OFFRE

350 € TTC

la journée de formation + la transmission du support
par inscription (inscription individuelle)
(séance limitée à 15 participants pour mieux répondre à vos questions)

ADMYS
AVOCATS

Cabinet ADMYS Avocats AARPI

40-41 quai Fulchiron - 69005 Lyon
2 Villa Ségur - 75007 Paris
15 quai Koch - 67000 Strasbourg
Tel : 09 72 35 86 69
www.admys-avocats.com